

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*

AA/MG



2019

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 19 MARS 2019**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Fabrice GYSELINCK, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à la salle Ballaloud de MARIGNIER, a, à l'unanimité :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président.
- Approuvé le procès-verbal de la séance du Comité syndical en date du 19 décembre 2018.

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Pris acte de l'installation officielle des Délégués titulaires et des Délégués suppléants représentant la Communauté de Communes Faucigny-Glières, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2019-01).
- 2° - Pris acte de l'installation officielle des Délégués titulaires et des Délégués suppléants représentant la commune de SCIONZIER et la Communauté de Communes des Quatre Rivières, au sein du Comité syndical (Délibération n° 2019-02).
- 3° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, des cinq Membres titulaires et des cinq Membres suppléants de notre syndicat qui siégeront, en sus du Président, Président de droit, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir, comme membres titulaires : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Jean-Philippe MAS, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Christine CHAFFARD & Didier BOUVET et comme membres suppléants : Nicolas JACQUARD, Stéphane VALLI, Fabrice GYSELINCK, Jean-François BRIFFAZ et Valérie PRUDENT (Délibération n° 2019-03).
- 4° - Décidé, au titre de la mise en œuvre de prestations à caractère social en faveur du personnel, l'adhésion de notre syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2019, au contrat proposé par la société NEERIA (Délibération n° 2019-04).
- 5° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2018, portant sur le budget principal, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2019-05).
- 6° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget principal et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2018, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 330 203,67 euros (Délibération n° 2019-06).

- 7° - Affecté le résultat excédentaire de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif de l'exercice 2018, à hauteur de 108 595,16 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent de fonctionnement reporté (Délibération n°2019-07).
- 8° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2019, portant sur le budget principal, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2019-08).
- COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »
- 9° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2019-09).
- 10° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2018, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 567 854,38 euros (Délibération n° 2019-10).
- 11° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif, à hauteur de 555 661,46 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2019-11).
- 12° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2019 sur le budget annexe de l'assainissement collectif, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2019-12).
- COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »
- 13° - Approuvé le Compte de Gestion de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe traitement des déchets, dressé par Monsieur le Trésorier de CLUSES, comptable public de notre syndicat (Délibération n° 2019-13).
- 14° - Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2018, portant sur le budget annexe traitement des déchets et arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2018, qui font apparaître un excédent global net de clôture de 667 087,37 euros (Délibération n° 2019-14).
- 15° - Affecté le résultat excédentaire de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif de l'exercice 2018 portant sur le budget annexe traitement des déchets, à hauteur de 237 834,27 euros, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le solde étant repris en excédent d'exploitation reporté (Délibération n° 2019-15).
- 16° - Débattu des orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2019, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui seront prises en compte dans le cadre de l'élaboration du document budgétaire correspondant (Délibération n° 2019-16).

17° - D'adhérer au groupement de commandes d'AMO pour la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2022, de désigner la Communauté d'Agglomération du GRAND ANNECY en qualité de coordonnateur de ce groupement de commandes et de désigner Madame Christine CHAFFARD et Monsieur Jean-Philippe MAS afin de siéger au sein du COmité de PILotage du marché de l'AMO (Délibération n° 2019-17).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 20 mars 2019

Le Président,

Gilbert CATALA.